

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 10 décembre 2021, sous la présidence de Madame Catherine CLAEYS, Première Adjointe, en remplacement de Madame Sophie LAY, Maire, empêchée.

**Etaient présents** : M. ARTIGUE Pierre, M. AUXIÈTRE Mathieu, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme DUMORA Anne-Marie, Mme GAILLARD Marie-Blandine, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. PEYRUCAIN Eric, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

**Etaient absents et représentés** : Mme BAYLAC par M. PEYRUCAIN, Mme BOTANCH par M. ARTIGUE, Mme LAY par Mme CLAEYS, Mme MARTIN par Mme CLAEYS, M. PEDRONO par Mme DUMORA.

**Arrivé en cours de séance**: M. HANNON après le vote du point 11 de l'ordre du jour.

Madame la Première Adjointe soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021 envoyé avec la convocation.

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ROUCH est désigné secrétaire de séance.

Madame la Première Adjointe précise que certains points de l'ordre du jour portés sur la convocation sont retirés en raison de l'absence de Madame le Maire.

### **DÉLIBÉRATION 2021-57 – INSCRIPTION AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) 2022 POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE D'UN ESPACE DE PLEIN AIR MULTI-ACTIVITÉS**

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sont des contrats conclus entre l'Etat et le porteur du contrat, le PETR Pays Tolosan, afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 3 enjeux suivants :

- Améliorer et préserver un cadre de vie attractif
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique
- Soutenir une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

Elle propose d'inscrire l'opération « Requalification urbaine d'un espace de plein air multi-activités » qui répond aux enjeux du Contrat de Relance et de Transition Écologique signé par le PETR Pays Tolosan. Le budget prévisionnel de cette opération est de 585 365,00 euros HT.

Elle propose à l'assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2022 du Contrat de Relance et de Transition Écologique du PETR Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide au taux le plus haut.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (M. AUXIETRE)

➤ ACCEPTE l'inscription de l'opération «Requalification urbaine d'un espace de plein air multi-activités» à la maquette de programmation 2022 du Contrat de Relance et de Transition Écologique du PETR du Pays Tolosan.

- PROPOSE de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat.
- MANDATE Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DÉLIBÉRATION 2021-58 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE D'UN ESPACE DE PLEIN AIR MULTI-ACTIVITÉS**

Madame la Première Adjointe explique au Conseil Municipal que la Région accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement et qualification des espaces publics. Dans ce cadre, le projet de « Requalification urbaine d'un espace de plein air multi-activités » s'inscrit dans cette démarche.

Le coût de l'opération serait de 585 365 euros HT dont 29 500 € HT d'honoraires.

Elle propose à l'Assemblée de demander à la Région OCCITANIE une aide au taux le plus élevé.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (M. AUXIETRE)

- DONNE SON ACCORD pour cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE de la part de la Région Occitanie une subvention au taux maximum
- PRÉCISE que la commune sollicite un financement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- PRÉCISE que la part communale s'élèvera à minima à 20 % du coût du projet
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DÉLIBÉRATION 2021-59 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE D'UN ESPACE DE PLEIN AIR MULTI-ACTIVITÉS**

Madame la Première Adjointe explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de demander au Conseil Départemental une aide afin de financer le projet de « Requalification urbaine d'un espace de plein air multi-activités ».

Le coût de l'opération avec les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 585 365 euros HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (M. AUXIETRE)

- DONNE SON ACCORD pour cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE de la part du Conseil Départemental une subvention au taux maximum au titre des Contrats de Territoire 2022
- PRÉCISE que la commune sollicite un financement auprès de l'Etat et de la Région Occitanie
- PRÉCISE que la part communale s'élèvera à minima à 20 % du coût du projet
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DÉLIBÉRATION 2021-60 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS LEADER POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE D'UN ESPACE DE PLEIN AIR MULTI-ACTIVITÉS**

Madame la Première Adjointe rappelle que certains projets peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (Fonds LEADER) via le programme Leader.

Le projet de « requalification urbaine d'un espace de plein air multi-activités » est éligible au regard de l'Axe 2 « Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée », de la mesure 5.2.1 de l'action 2A : « Rendre la ville attractive et accessible aux commerces et à l'artisanat : aménagement des espaces publics paysager, signalétiques, mobilier urbain ».

A ce titre une demande de subvention au taux le plus haut est sollicitée au dispositif LEADER. Le coût de l'opération sans les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 555 865 euros HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (M. AUXIETRE)

- **DONNE SON ACCORD** pour déposer une demande d'aide au taux le plus haut
- **PRÉCISE** que la commune sollicite un financement auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département
- **PRÉCISE** que la part communale s'élèvera à minima à 20 % du coût du projet
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

### **DÉLIBÉRATION 2021-61 – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Préalablement au vote du Budget Primitif, la commune ne peut engager ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement engagée, imprévue ou urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en 2021, à savoir :

#### **Budget communal :**

- **Chapitre 20 : 7 500 € avec l'affectation suivante :**  
Opération Mairie : 7 500 €
- **Chapitre 21 : 302 750 € avec l'affectation suivante :**  
Opération Ecoles : 94 500 €  
Opération Bâtiments divers : 69 250 €  
Opération Voirie : 65 000 €  
Opération Complexe sportif : 2 500 €  
Opération Mairie : 21 750 €  
Opération Médiathèque : 36 750 €  
Opération Environnement : 3 000 €  
Opération Construction centre de loisirs : 2 500 €  
Opération Centre Bourg : 7 500 €

#### **Budget assainissement :**

- **Chapitre 20 : 12 500 € avec l'affectation suivante :**  
Opération Schéma communal : 12 500 €
- **Chapitre 21 : 174 700 € avec l'affectation suivante :**  
Opération Station d'Épuration : 9 500 €  
Opération Travaux réseaux : 160 200 €  
Opération Postes de relevage : 5 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré

➤ AUTORISE l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement de la commune et de l'assainissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du Budget Primitif 2022.

### **DÉLIBÉRATION 2021-62 – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR AUTORISATION DE TRAVAUX URGENTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU SDEHG**

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat**, dans la limite de **10 000 € annuels de contribution communale**.  
Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;

➤ CHARGE Madame le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- de présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.

➤ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

➤ PRÉCISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

### **DÉLIBÉRATION 2021-63 – CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS**

Madame le Première Adjointe rappelle au Conseil Municipal que la commune fera l'objet du recensement de sa population du 20 janvier au 19 février 2022.

A ce titre, il convient de recruter les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Considérant que la commune a été divisée en cinq districts, cinq agents recenseurs sont nécessaires. Deux agents seront recrutés en qualité de vacataires.

Trois agents seront recrutés parmi le personnel municipal titulaire.

La commune versera un budget maximum de 1 000 € brut par agent, constitué :

- pour un tiers d'une part fixe incluant les demi-journées de formation et les déplacements
- pour un tiers par une rémunération à la feuille de logements
- pour un tiers à la performance de retour de collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ DÉCIDE la création de deux postes d'agents recenseurs vacataires

➤ AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

### **DÉLIBÉRATION 2021-64 – OUVERTURE D’UN POSTE PERMANENT D’ADJOINT TERRITORIAL D’ANIMATION**

Madame le Première Adjointe informe le Conseil Municipal que le contrat occasionnel de l’animatrice recrutée pour l’Accueil de Loisirs arrive bientôt à échéance.

Compte tenu des besoins en personnel de ce service, il conviendrait de pérenniser cet emploi et par conséquent de créer le poste nécessaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité

- DÉCIDE l’ouverture d’un poste d’Adjoint Territorial d’Animation à temps complet.
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

### **DÉLIBÉRATION 2021-65 – OUVERTURE DE POSTES D’ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

Madame la Première Adjointe informe le Conseil que les besoins au service entretien des bâtiments peuvent justifier l’urgence de recrutement d’agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d’activité.

Il appartient au Conseil d’autoriser Madame le Maire à recruter, dans ce service le personnel nécessaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité

- DÉCIDE l’ouverture de 3 postes d’adjoints techniques à temps non complet.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Questions de Mme PERTUISET, M. de LASSUS SAINT GENIES et M. OTAL**

#### **Question sur le monde de l’éducation**

*1- dans le cadre du protocole sanitaire au sein de l’école, est-il interdit aux élèves d’aller aux toilettes à l’intérieur des bâtiments durant la récréation ?*

*Si cela est vrai, est-il possible :*

- d’envisager l’augmentation temporaire du nombre de sanitaires (actuellement deux en externe) par la location de structures adaptées ou tout autre moyen ?*
- de renforcer la prestation de nettoyage ?*

**Réponse :** Il a été demandé au directeur de l’école de bien vouloir fournir le règlement interdisant l’utilisation des toilettes intérieures en dehors des heures de classe.

M. ARTIGUE, adjoint aux écoles est en attente de devis pour l’installation de structures provisoires style Algeco et de l’étude de la faisabilité technique.

Mme CLAEYS précise que le renouvellement du marché de nettoyage de l’école élémentaire est en cours. Le suivi de la prestation sera renforcé et les sanctions financières prévues au cahier des charges pour manquement seront appliquées.

*2- peut-on avoir un point d’étape sur le projet de rénovation de l’école ? Est-il envisagé une présentation du projet retenu aux acteurs concernés (personnel Éducation nationale, parents d’élèves, personnel communal... ..)*

**Réponse** : M. AUXIETRE indique que le cabinet mandaté Embase a réalisé plusieurs scénarios qui seront prochainement proposés aux élus. Une nouvelle rencontre avec les acteurs impliqués, enseignants, parents d'élèves, personnel sera initiée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

*3-peut-on avoir un point d'étape sur le choix du lycée dans le futur proche concernant les enfants de Saint-Geniès ?*

**Réponse** : Madame le Maire a adressé une lettre au Recteur d'Académie et à la Présidente de Région pour demander le rattachement des futurs lycéens de la commune au lycée de Gragnague. M. ARTIGUE indique que les parents d'élèves du collège de Pechbonnieu et ceux de l'école de St Genies ont initié un sondage. 90% des parents ont souhaité un rattachement à Gragnague. Une information en provenance du rectorat devrait bientôt arriver.

**Question de M. AUXIETRE :**

**Espace de plein air multi-activités**

*Bien qu'il ne s'agisse à ce stade que de demandes de subventions afin de recueillir les engagements des tiers financeurs publics, y a-t-il néanmoins plusieurs scénarios d'aménagement ? Est-ce que les riverains et les habitants ont été consultés (brainstorming, échange) ?*

**Réponse** : Le projet n'est pas figé et peut évoluer en intégrant les réflexions des élus et une consultation des riverains et des associations présentes sur le centre culturel.

**Question de Mme DUMORA :**

*Qu'en est-il de la signature de la Charte de l'Arbre ?*

Il est rappelé aux élus l'intérêt de s'engager en signant cette charte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.